

Ministère  
de l'Intérieur.

Direction  
~~Division~~  
des Beaux-arts  
1<sup>er</sup> Bureau.

École Française  
à Rome.

Paris, le 20<sup>e</sup> <sup>480</sup> août 1852.

Monsieur le Directeur, j'ai reçu la lettre par  
laquelle vous m'exposez la nécessité de prendre ces  
mesures pour conjurer ou atténuer le cas échéant, les  
chances d'incendie que peut courir le Palais de  
l'École Française à Rome.

vous m'adressez en même temps, dans ce but,  
un devis, s'élevant à 325 écus romains, 60. baïoque,  
soit 1750<sup>fr</sup> 62<sup>cs</sup>, des frais d'établissement d'une  
Compagnie à incendie, & vous me demandez l'autorisation  
de faire cette dépense & d'en porter le montant en  
supplément des dépenses autorisées, au Budget de  
l'École pour l'exercice courant.

Je regrette, Monsieur le Directeur, qu'il ne  
me soit pas possible d'accueillir votre proposition.  
Le crédit général affecté dans le Budget de mon  
Département, l'exercice 1852, à l'École Française à Rome,  
est extrêmement chargé. Il y a, vous ne l'ignorez pas,  
à faire face, sur cet exercice, en plus des dépenses  
ordinaires & courantes, aux frais de votre retour à Paris,

Monsieur Oloux, Directeur de l'École Française à Rome.

Vos fonctions devant cesser au 31. décembre prochain, & par  
fait de voyage de Paris à Rome de votre Successeur,  
M. Schnetz, nommé par décret du Prince Président de  
la République, du 7. Mars 1852, & dont, comme d'usage, le  
départ aura lieu avant la fin de la présente année.

En route, Monsieur le Directeur, je ne perdrai  
pas de vue les justes observations contenues dans votre  
lettre précitée, & j'examinerai, avec attention, l'année  
prochaine, ce qu'il sera possible de faire pour entrer dans  
vos vues, toutes dans l'intérêt de la conservation du  
Palais Medicis.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance de  
ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur.

L. Maguzy